

## Services municipaux

Municipalité	Bureau municipal	Tél.: 418 497-3394 Télec.: 418 497-1187
Maire	Napoléon Lévesque	
Conseillers	Rémi Ouellet, Gilles Couture, Michel Sawyer, Claude Boucher, Guy St-Pierre, Mélanie Leblond.	
Directrice générale	Sylvie Samson	
Inspecteur en bâtiments et en environnement et inspecteur agraire	Bruno Beaulieu	Tél.: 418 497-1240
Inspecteur municipal	Jacques Lagacé	Tél.: 418 497-2897
Bibliothèque La Source	Rita Beaulieu	Tél.: 418 497-1187
Service des Loisirs	Josée Ouellet	Tél.: 418 497-2223
Agente de développement	Marie-Hélène Caron	Tél.: 418 497-3394
Camping municipal	Laurent Ouellet	Tél.: 418 497-3849 418 497-2087
Service incendie	Normand Soucy, chef	Tél.: 418 497-3535
Évaluation - MRC de Rivière-du-Loup	Julie Avoine	Tél.: 418 867-2485
Policiers ressources	Luc Gaudreau Jean-Nicolas Tardif	Tél.: 418 862-9191

**Urgence**

**Tél.: 9-1-1**



**DIRECTION DU  
JOURNAL**

*Sylvie Samson*

**MISE EN PAGE  
ET PUBLICITÉ**

*Lina Barrette*

La date de tombée pour  
la réception des communiqués  
est fixée au **8 septembre 2010**.  
Ceux-ci doivent être achemi-  
nés au bureau municipal.  
**Aucun** article ne sera accepté  
après cette date.

- 4 - Notes municipales
- 5 - Calendrier enlèvement des ordures et des matières récupérables
- 8 - Mot du maire
- 9 - Information Loisirs  
Place aux jeunes Rivière-du-Loup/Les Basques
- 10 - La Fête Dieu  
Écocentre de Rivière-du-Loup
- 11 - Parc municipal intergénérationnel
- 12 - La Sûreté du Québec vous informe
- 13 - Bibliothèque La Source  
Message de l'Association des riverains du lac de la Grande-Fourche
- 14 - La Fenêtre rurale
- 16 - Programme PAIR  
Énergie des Monts enneigés—Coop de solidarité
- 17 - L'orthographe... parlons-en
- 18 - Publicité—Annonces

**Sommaire**

# NOTES MUNICIPALES

## Horaire du bureau municipal du 25 mai au 3 septembre 2010

**Du lundi au mercredi**  
de 8 h 30 à 12 h et de 12 h 30 à 15 h

**Jeudi**  
de 8 h 30 à 12 h et de 12 h 30 à 17 h

**Vendredi**  
de 9 h à 12 h

## À PARTIR DU 6 SEPTEMBRE 2010

**Du lundi au mercredi**  
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 15 h

**Jeudi**  
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h

**Vendredi**  
de 9 h à 12 h et de 13 h à 15 h

## Horaire de Bruno Beaulieu Inspecteur en bâtiments et en Environnement en vigueur jusqu'à la fin du mois de novembre 2010



Lundi: 15 h 30 - 17 h

Mardi: 13 h - 17 h

Mercredi: 9 h - 12 h

Jeudi: 9 h - 12 h

Vendredi: 9 h - 12 h

## 3<sup>e</sup> versement de taxes municipales

Nous rappelons aux contribuables bénéficiant du paiement des taxes en trois (3) versements que la date d'échéance pour le troisième versement de taxes est fixé au **21 septembre 2010**.

Dans tous les cas, des frais d'intérêts de 15 % sont exigibles sur les arrérages.

## COLLECTE EN ALTERNANCE

Ne pas oublier  
qu'à partir du  
**13 septembre 2010**,  
il y aura retour à la  
collecte en alternance,  
aux deux semaines,  
pour les deux secteurs.

*Merci de votre attention.*

## FÊTE DU TRAVAIL

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé le **lundi 6 septembre 2010** en raison de la Fête du travail.

**Bon congé à toutes  
et à tous !**

## CORDE À LINGE

La Corde à linge  
 reprendra ses  
activités à compter du  
mercredi  
**25 aout 2010.**

La municipalité de  
Saint-Hubert-de-  
Rivière-du-Loup  
utilise la nouvelle  
orthographe dans ses  
textes



Écocentre  
Saint-Hubert

Endroit où vous pouvez vous départir de façon  
sécuritaire et respectueuse de l'environnement de :

-  • Métal
-  • Bois
-  • Pneus
-  • Encombrants
-  • Résidus verts et branches
-  • Matériaux secs

\* Récupération et vente  
de matériaux patrimoniaux sur appel.

Surveillez les dates officielles d'ouverture au  
printemps et de fermeture à l'automne dans  
vos journaux locaux.

## Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup

1<sup>er</sup> Rang Est, Canton Demers  
ancien dépôt en tranchée

Lundi : 8 h à 16 h  
Samedi : 8 h à 16 h

Pour information : Co-éco 1 888 856-5552  
[www.co-eco.org](http://www.co-eco.org)

## Collecte des matières résiduelles et des matières récupérables

Voici le calendrier de la collecte des matières résiduelles et des matières récupérables pour l'année 2010. Comme auparavant, **la collecte des matières résiduelles se fait en alternance, aux deux semaines et le territoire de la Municipalité de Saint-Hubert est divisé en deux secteurs.** Vous retrouverez ci-bas, la description des deux secteurs, dans laquelle vous pourrez prendre connaissance de votre secteur. Pour ce qui est de la collecte des matières récupérables, celle-ci **reste le jeudi à toutes les deux semaines, comme auparavant.** Voici le détail des secteurs:

La collecte des matières résiduelles se fera **à toutes les semaines, soit à tous les lundis** pour les commerces suivants:

- 2, chemin Taché Ouest (Marchand Général)
- 6, chemin Taché Est (Alimentation familiale)

À compter du lundi 4 janvier 2010, la collecte des ordures se fera en alternance, aux deux semaines pour le **secteur numéro 1** suivant: (Sur le calendrier des collectes, ce secteur portera le **numéro 1**)

- Chemin Taché Ouest;
- Chemin Taché Est;
- 3<sup>e</sup> Rang du Sud-du-Lac;
- Lac de la Grande-Fourche, Lac Saint-Hubert, Lac St-François et Ancienne route 2.

À compter du lundi 11 janvier 2010, la collecte des ordures se fera en alternance, aux deux semaines pour le **secteur numéro 2** suivant: (sur le calendrier des collectes, ce secteur portera le **numéro 2**)

- Rues du village, soient rue Bérubé, du Collège, rue du Domaine-Lavoie, rue Dumont, rue Gagné, rue Industrielle, rue Mailloux, rue Massé, rue Perreault, rue Saint-Jean-Baptiste, rue du Saint-Rosaire, rue Simard, rue de la Source, rue Principale Nord, rue Principale Sud;
- Rang 1 Est et Ouest;
- Rang 4 Est et Ouest;
- Rang 5 Ouest (Rivière Petite-Fourche);
- 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> Rang;
- Route 291 Sud;
- Route de St-Pierre.




Pour la collecte des matières récupérables, elle se fera à toutes les deux semaines, comme auparavant, pour tous les secteurs, soient le **numéro 1 et le numéro 2.**

Prendre note également qu'à compter du **24 mai 2010 et ce, jusqu'au 6 septembre 2010 inclusivement,** la collecte saisonnière (été) des matières résiduelles, se fera à **tous les lundis pour le secteur numéro 1 et tous les mercredis pour le secteur numéro 2.**

Vous retrouverez, aux pages suivantes, le calendrier détaillé pour l'année. Merci de porter une attention particulière et soyez attentif à votre secteur.

# Calendrier des collectes 2010

## Légende des collectes

Ordures secteur numéro 1:	
Ordures secteur numéro 2:	
Matières recyclables:	







## AIDE-MÉMOIRE

La collecte des matières résiduelles se fera en alternance, aux deux semaines et le territoire de la Municipalité de Saint-Hubert est divisé en deux secteurs, dont la liste est en page 5.







La collecte pour les commerces, dont la liste est en page 5, se fera à toutes les semaines.

La collecte des matières récupérables se fera le jeudi, aux deux semaines, comme auparavant et ce, pour les deux secteurs.








### JANVIER 2010

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3		5	6	7	8	9
10		12	13		15	16
17		19	20	21	22	23
24/31		26	27		29	30







### FÉVRIER 2010

D	L	M	M	J	V	S
		2	3	4	5	6
7		9	10		12	13
14		16	17	18	19	20
21		23	24		26	27
28						








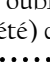
### MARS 2010

D	L	M	M	J	V	S
		2	3	4	5	6
7		9	10		12	13
14		16	17	18	19	20
21		23	24		26	27
28		30	31			










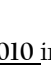

### AVRIL 2010

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4		6	7		9	10
11		13	14	15	16	17
18		20	21		23	24
25		27	28	29	30	

### MAI 2010

D	L	M	M	J	V	S
						1
2		4	5		7	8
9		11	12	13	14	15
16		18	19		21	22
23		25		27	28	29
30						




### Juin 2010

D	L	M	M	J	V	S
		1			4	5
6		8		10	11	12
13		15			18	19
20		22		24	25	26
27		29				

Ne pas oublier, qu'à partir du **24 mai 2010 et ce, jusqu'au 6 septembre 2010** inclusivement, la collecte saisonnière (été) des matières résiduelles se fera à tous les lundis pour le secteur 1 et les mercredis pour le secteur 2.

# Calendrier des collectes 2010

## Légende des collectes

Ordures secteur numéro 1:	
Ordures secteur numéro 2:	
Matières recyclables:	












## AIDE-MÉMOIRE

La collecte des matières résiduelles se fera en alternance, aux deux semaines et le territoire de la Municipalité de Saint-Hubert est divisé en deux secteurs, dont la liste est en page 5.












La collecte pour les commerces, dont la liste est en page 5, se fera à toutes les semaines.

La collecte des matières récupérables se fera le jeudi, aux deux semaines, comme auparavant et ce, pour les deux secteurs.

### JUILLET 2010

D	L	M	M	J	V	S
					2	3
4		6		8	9	10
11		13			16	17
18		20		22	23	24
25		27			30	31

### AOÛT 2010

D	L	M	M	J	V	S
1		3		5	6	7
8		10			13	14
15		17		19	20	21
22		24			27	28
29		31				

ATTENTION! À partir du 13 septembre 2010, retour à la collecte en alternance, aux deux semaines, pour les deux secteurs.

### SEPTEMBRE 2010

D	L	M	M	J	V	S
				2	3	4
5		7			10	11
12		14	15	16	17	18
19		21	22		24	25
26		28	29	30		








### OCTOBRE 2010

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3		5	6		8	9
10		12	13	14	15	16
17		19	20		22	23
24/31		26	27	28	29	30

### NOVEMBRE 2010

D	L	M	M	J	V	S
		2	3		5	6
7		9	10	11	12	13
14		16	17		19	20
21		23	24	25	26	27
28		30				

### DÉCEMBRE 2010

D	L	M	M	J	V	S
			1		3	4
5		7	8	9	10	11
12		14	15		17	18
19		21	22	23	24	25
26		28	29		31	

**Mot du maire**

Bonjour à tous mes concitoyennes et concitoyens.

Beaucoup de nouvelles pour aujourd'hui :

Mon premier sujet sera celui portant sur la sécurité des enfants. J'ai reçu plusieurs plaintes concernant les petits enfants en bicyclette. Avec la fin des classes, c'est certain qu'il y a beaucoup d'enfants dans les rues, alors je demande à tous les citoyennes et citoyens d'être **extrêmement** vigilants avec leur voiture, **attentifs** aux petits vélos. Ce serait catastrophique, tant d'un côté que de l'autre, s'il arrivait quelque chose. Alors, de grâce soyez prudents. Aussi les parents, prenez vos responsabilités et surveillez vos enfants, nous ne pouvons le faire à votre place, pensez au terrain de jeux, une bonne solution, des moniteurs peuvent s'occuper des enfants et les intéresser à différents jeux.

Donc, soyez prudents et respectez les limites de vitesse.

Les travaux pour la tuyauterie soit l'eau et les égouts sur le chemin Taché Ouest sont terminés, le pavage est fait, il reste le lignage des rues à faire et les contrats sont donnés. Les ingénieurs s'affairent à régler un petit problème qui est apparu dernièrement et qui va être réglé rapidement.

La construction de l'usine de filtration va débuter en septembre 2010. On attend le certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement. Le contrat de construction de l'usine de filtration a été accordé à la compagnie Wilfrid Allen, le plus bas soumissionnaire. Vers la fin de l'année 2011, tout sera mis en fonction, et l'alimentation en eau potable à Saint-Hubert sera ainsi un problème du passé, espérons-le.

Nous aurons une rencontre à Québec concernant le chemin Taché Ouest, nous attendons des nouvelles à ce sujet. Bien sûr, la période des vacances va retarder un peu ces rencontres, c'est à venir.

**LE 125<sup>E</sup> DE SAINT-HUBERT-DE-RIVIÈRE-DU-LOUP... UNE RÉUSSITE !**

Le 125e de Saint-Hubert est chose du passé, c'est une réussite certaine. Les gens ont beaucoup participé.

De nombreux spectacles et d'amusements ont eu lieu qui ont apporté une excellente visibilité pour notre Municipalité.

Félicitations à la présidente, madame Johanne Beaulieu et à tous les comités impliqués, vous avez fait un travail incroyable et je suis très fier de vous.

### Mot du maire (suite)

L'éco-centre de Saint-Hubert est une réalité, je vous invite donc à vous en servir. C'est très pratique pour les gens de Saint-Hubert et d'ailleurs, l'utiliser, c'est protéger notre environnement. Les informations sont disponibles au bureau municipal, surveillez la publicité à ce sujet dans le journal.

Donc, en conclusion, soyez prudents et respectez les limites de vitesse.

Napoléon Lévesque, maire



## INFORMATION LOISIRS

# Spectacle

## du terrain de jeux

Jeudi 12 aout 2010 à 19 h

Salle l'Horizon

Entrée : participation volontaire

### SÉJOURS EXPLORATOIRES EN OCTOBRE 2010

**Place aux jeunes**

- RIVIÈRE-DU-LOUP
- LES BASQUES

Dans le cadre du projet Place aux jeunes, le Carrefour jeunesse-emploi Rivière-du-Loup/Les Basques est heureux d'annoncer que les prochains séjours exploratoires pour la MRC de Rivière-du-Loup auront lieu les 1er, 2 et 3 octobre 2010. Vous aimeriez faciliter votre insertion socioprofessionnelle ? Vous connaissez quelqu'un qui aimerait venir s'établir en région, mais qui ne sait pas par où commencer ? Les séjours exploratoires sont là pour ça!

Lors des séjours exploratoires, les participants ont l'occasion de s'impliquer au sein d'activités ayant pour objectif de faire découvrir ou redécouvrir la région, développer des réseaux de connaissances et de contacts ainsi qu'imaginer et préparer son avenir en région. C'est l'occasion de venir découvrir le potentiel de la région. Ainsi, plusieurs activités sont proposées: Visite d'entreprise, 5 à 7 avec des employeurs, tournée de la MRC, ateliers sur l'entrepreneuriat, l'employabilité et le réseautage, brunch avec des intervenants socioéconomiques, etc.

Critères d'admissibilité: Être âgés entre 18 et 35 ans - Être diplômé ou finissant d'un programme postsecondaire - Résider à l'extérieur de la MRC ou y être établi depuis moins d'un an.

Pour vous inscrire ou pour avoir plus d'information, communiquez avec l'agente de migration Place aux jeunes/Desjardins de la MRC de Rivière-du-Loup, Martine Bernier, au 418 867-4992 ou par courriel : migrationrdl@cjerdlb.ca

## La Fête-Dieu dans le secteur des Érables

Tôt le matin, le dimanche 6 juin, la rue Taché Ouest était animée. « Les Soucy » dressaient le reposoir chez Brigitte au 25 et décoraient les alentours avec arbres et fleurs printanières.

À 10 h l'église s'est remplie pour la messe. Les quatre paroisses du « secteur » étaient invitées, plusieurs avaient répondu à l'appel. Monsieur le Curé avait revêtu de splendides vêtements de couleur or, une chape et le voile huméral complétaient le tout.

Il tenait un ostensor magnifique sous un dai porté par quatre marguillers. Les quatre maires marchaient de chaque côté portant chacun une bougie.

Des bannières et des drapeaux, sortis des tiroirs et des armoires, rafraîchis par une équipe de bénévoles, ont défilé, portés par des fidèles de tout le secteur. En chantant, la foule se rendait au reposoir.

D'un côté de la rue, quarante-huit (48) quatre-roues étaient garés, pour la bénédiction officielle de ces véhicules récréatifs.



Des gens se sont réunis, se sont donnés la main, dans un même but et sont arrivés à cette belle fête.

Des souvenirs émouvants pour les plus vieux c'est sûr, de l'émerveillement pour les plus jeunes... on espère.

Le comité de liturgie  
Par Aline Soucy

### Rappel des matières acceptées à l'écocentre :



Écocentre  
Rivière-du-Loup

Encombrants (sofa, réfrigérateurs, cuisinières, etc.)  
Matériel électrique, électronique, informatique  
Résidus domestiques dangereux de tous types (entretien ménager, piles, solvants, huiles, peintures, pesticides, etc.)  
Matériaux de construction, de rénovation et de démolition  
Matières organiques (branches, feuilles, gazon)  
Vêtements, textiles et accessoires  
Pneus

**L'écocentre n'est pas un dépotoir**

**Les DÉCHETS sont INTERDITS!**

### Nouvelles règles d'utilisation :

Attendre que le préposé vous donne accès aux conteneurs afin de déposer vos matières  
Éteindre votre moteur lorsque vous faites la file  
Flânage interdit sur le site de l'écocentre

Écocentre de Rivière-du-Loup :  
100, rue Delage, derrière le centre de tri  
**Ouvert du lundi au samedi de 8 h à 16 h**

Pour plus d'informations, contactez la ligne Info de **Co-Éco au 1-888-856-5552**

## Parc municipal intergénérationnel

Toute la population de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup peut déjà profiter du Parc municipal situé à côté de l'église. En effet, les jeunes de la communauté se sont impliqués activement à la réalisation d'une fresque sur la caserne de pompier, ce qui ajoute une touche de couleur fort intéressante à notre environnement. Nous vous demandons de prendre bien soin de votre **Parc central** qui sera inauguré le 1<sup>er</sup> aout prochain à 11 h lors des fêtes du 125<sup>e</sup>.

Un gros MERCI AUX BÉNÉVOLES qui ont donné beaucoup de leur temps afin d'avoir un bel endroit au cœur de notre village. Votre dévouement pour la communauté de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup est très apprécié.

Marie-Hélène Caron, Agente de développement rural



Présents sur la photo de gauche à droite

Pier-Ann Landry, Sabrina Malenfant, Myranda Plourde, Carol-Anne Dubé, Pierre-Luc Beaulieu

À l'avant:

Manon Belzile et Josée Ouellet.

Absente sur la photo:

Jennifer Dumont auteure de la base du dessin



## LA LAMPE À L'HUILE

Aujourd'hui, de par cet écrit, je viens rendre hommage à un joyau ancestral qui fut d'une importance capitale pour les générations oubliées : la lampe à l'huile. Témoin d'un passé insécure, on la respectait car, incontestablement, elle représentait un besoin vital pour chacune de nos familles canadiennes. Chaque maison portait fièrement la trace de ce trésor patrimonial qui fut protégé par nos ancêtres disparus. Fidèle complice des soirées sans couleurs, tel un militaire au garde-à-vous, elle rassemblait, elle rassurait par sa lueur sécurisante. Parfois, elle proposait même des rendez-vous tout en douceur dans les foyers canadiens.

D'une beauté presque céleste de par sa lumière divine, elle faisait même miroiter des soirées moins solitaires et, parfois même féériques. Muette comme une tombe, elle voyait tout, elle entendait tout. Elle fut le complément de tant de souvenirs enfouis dans la mémoire du temps : souvenirs rejoignant le vécu des simples colonisateurs comme celui des gens de la haute classe.

En voulant rendre hommage à cette merveille des temps passés, j'ai voulu, par le fait même, rendre hommage à ces gens de cœur, imprégnés de foi et de courage qui furent nos ancêtres lointains. J'ai voulu réveiller en vous quelques souvenirs oubliés par l'usure du temps où souvent la chaleur humaine se trouvait regroupée autour de ce joyau qu'est la lampe à l'huile.

Aujourd'hui, quand j'entre dans une maison et que j'aperçois une lampe à l'huile, ma pensée se mobilise un tant soit peu et j'ouvre le tiroir de mes souvenirs où j'imagine la portée de cet instrument indispensable dans les demeures de jadis : la lampe à l'huile à jamais dans nos mémoires comme une preuve tangible de la vie de famille d'autrefois où joies et peines cohabitaient sous le même toit.

De nos jours, le côté décoratif de l'objet remplace l'utilité qu'on en faisait à cette époque. Placée sur l'âtre de la cheminée, la lampe à l'huile revêt, à présent, un cachet champêtre qui nous ramène à ces temps immémoriaux et où le modernisme a relayé aux oubliettes ce trésor qui avait une place prioritaire au sein de chaque famille canadienne. Nous, générations d'aujourd'hui, avons-nous pris le temps de nous arrêter quelques instants et de saisir toute l'importance de ce phénomène ?

Jacinthe Malenfant



La Sûreté  
du Québec  
vous informe



## 🚲 SÉCURITÉ À BICYCLETTE 🚲

Le bilan routier de 2009 indique que 16 personnes sont décédées sur les routes du Québec à la suite d'un accident entre un vélo et un véhicule routier. De plus, comme vous avez pu le constater dans les médias, pas moins de 4 cyclistes sont décédés sur nos routes en ce début d'année. Pour cette raison, nous vous rappelons quelques conseils de sécurité afin de rendre la route sécuritaire autant pour les cyclistes que pour les automobilistes.

À vélo, comme en auto, il y a des règles à respecter. Au Québec, le code de la sécurité routière oblige le cycliste à :

- ☛ Emprunter la voie cyclable lorsque la chaussée en comporte une.
- ☛ Signaler ses intentions sur une distance suffisante pour être bien vu par les automobilistes.
- ☛ Circuler à la file quand on roule en groupe, un maximum de 15 cyclistes est permis.
- ☛ Circuler en demeurant à califourchon et en tenant constamment le guidon.
- ☛ Rouler dans le sens de la circulation et à l'extrême droite de la chaussée.

ATTENTION, le code de sécurité routière interdit de :

- ✖ Circuler sur les autoroutes ou sur les voies d'accès.
- ✖ Circuler en sens inverse de la circulation.
- ✖ Circuler sur le trottoir.
- ✖ Circuler avec un baladeur.
- ✖ Transporter un passager, sauf si un siège est prévu à cet effet.
- ✖ Circuler entre deux rangées de véhicules en mouvement.
- ✖ Consommer des boissons alcoolisées en circulant.
- ✖ Circuler avec un système de freinage défectueux.



Il faut toujours se méfier :

- ◆ Des véhicules qui sortent d'une entrée privée.
- ◆ Des autobus (surtout ne pas les dépasser par la droite).
- ◆ Des véhicules qui tournent à droite au feu rouge.
- ◆ Des portières d'automobiles;
- ◆ Des espaces entre les véhicules stationnés (roulez en ligne droite pour être vu des automobilistes).
- ◆ Avant d'effectuer une manoeuvre, établissez un contact visuel avec le conducteur pour vous assurer qu'il vous a vu.

En terminant, n'oubliez pas qu'il est important d'être visible en tout temps et que le port du casque de sécurité pourrait vous éviter des lésions graves et permanentes. Nous espérons que ces quelques règles de sécurité vous permettront de profiter pleinement de la saison estivale pour utiliser votre bicyclette.

**BON ÉTÉ !!!!**

Les agents de la Sûreté du Québec, MRC de Rivière-du-Loup





**BIBLIOTHÈQUE  
LA SOURCE**

**Un endroit  
où on aime revenir**

**GAGNANTS CONCOURS « SAC ADOS »**

- \* Philippe Dumont                      \* Claudia Dumont
- \* Marie-Philippe Dumont           \* Claudia Lévesque-Morency
- \* Gabrielle Boucher

**CLUB DE LECTURE D'ÉTÉ DESJARDINS 2010**

Avis à nos jeunes lecteurs: il reste un mois pour participer au Club de lecture. Quelques prix seront décernés à nos lecteurs d'été.

**CHANGEMENT DE LIVRES À LA BIBLIOTHÈQUE**

- \* Le vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2010

**HORAIRE HABITUEL**

L'horaire habituel reprend à compter du mercredi 8 septembre 2010. Le lundi 6 septembre 2010, bibliothèque fermée en raison de la Fête du travail.

**CASSETTES AUDIO (CHANTS ET MUSIQUE)**

- \* À donner à la bibliothèque

*Bonne fin d'été à tous et bonne lecture !*

*Pensée: «Choisis tes amis comme tes livres, peu nombreux, mais de qualité.»*



*Heures d'ouverture  
jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre  
inclusivement*

*Mercredi de 19 h à 20 h 30*

*Heures d'ouverture à  
partir du 8 septembre*

*Lundi de 14 h 30 à 16 h*

*Mercredi de 19 h à 20 h 30*

*Vendredi de 19 h à 20 h*



**MESSAGE DE L'ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC DE LA GRANDE-FOURCHE.**

Bonjour à toutes et à tous les riverains,

Au moment où j'écris ces lignes, nous sommes au début de juillet et ça va bien pour le lac si nous comparons à l'an dernier.

Cependant, nous avons eu des mois de mai et juin plus chauds qu'au cours des dernières années et le mois de juillet nous offre une période de chaleur très intense pour le plus grand plaisir des vacanciers, j'en suis sûr.

Tout ceci est très agréable, mais il ne faut pas oublier que ça rend le lac plus vulnérable. Donc, soyons encore plus respectueux des consignes de base pour la survie du plan d'eau. Dans cette ordre d'idée, j'ai fait l'expérience de mesurer la transparence de l'eau du lac dans des conditions différentes soit le dimanche 4 juillet avec une forte circulation de bateaux sur le lac et le mercredi 7 juillet alors que le trafic de bateaux était à peu près inexistant; les résultats ont été différents d'environ 20 cm. L'eau est plus claire lorsqu'il n'y a pas de circulation de bateaux.

**La consigne de ne pas circuler trop près de la rive est donc très importante puisque les moteurs déplacent les sédiments et remettent des particules en suspension y compris le phosphore qui s'y était fixé.**

Je vous souhaite des moments très agréables.

Gilles Couture, président.



## **Le projet « Augmentation de la couverture Internet dans le Bas-Saint-Laurent » sur le point de se réaliser**

**Par la MRC de Rivière-du-Loup**

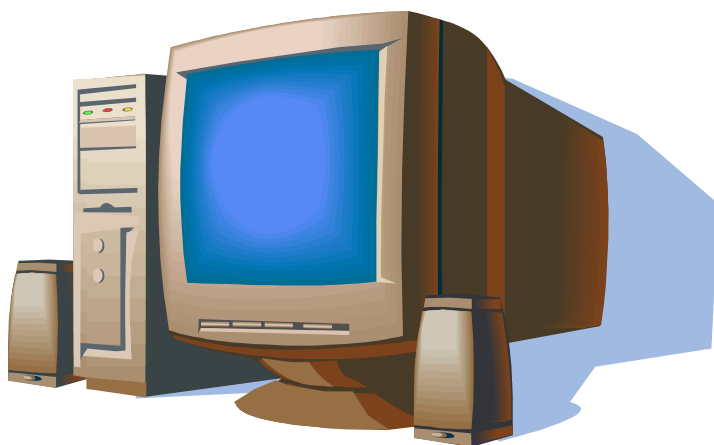
À la question, avez-vous actuellement accès à Internet haute vitesse? Si vous répondez non, c'est que vous faites partie du 15% des ménages du Bas-Saint-Laurent qui n'ont malheureusement pas accès à ce service. Majoritairement localisés en milieu rural, c'est en moyenne 1 000 ménages par MRC, à l'exception de la MRC de Matane et de Témiscouata où l'on compte respectivement 2 000 à 3 000 ménages, qui ne peuvent avoir accès à Internet haute vitesse, puisque la couverture actuelle est limitée à 5 km autour de la centrale téléphonique.

C'est dans ce contexte que les huit MRC du Bas-Saint-Laurent ont décidé de faire front commun pour présenter le projet « Augmentation de la couverture Internet dans le Bas-Saint-Laurent ». Ce projet, coordonné par la Conférence régionale des ÉluEs (CRÉ) du Bas-Saint-Laurent offrira aux foyers actuellement non desservis la possibilité de s'abonner à des services à large bande à un prix raisonnable, peu importe où ils habitent sur le territoire, et ce, dans chacune des 115 municipalités du Bas-Saint-Laurent.

Si tout se passe comme prévu, la CRÉ prévoit que les travaux débiteront au courant de l'été. Ce projet de plus de 15 millions a reçu, en mai dernier, un appui financier du gouvernement fédéral qui représente 50% des coûts et est en attente d'une réponse du gouvernement provincial en regard du financement demandé dans le cadre du programme « Communautés rurales branchées ». À ce financement gouvernemental s'ajoutera celui de la firme Barrett Xplore, fournisseur retenu pour les solutions sans fil et satellitaires sur le territoire bas-laurentien.

La firme responsable de la réalisation du projet, Barrett Xplore, débutera cet automne l'implantation des tours et l'installation d'équipements pour le service sans fil. Lorsque les plans d'ingénierie détaillés seront réalisés, comprenant entre autres la localisation des tours, mais également les types d'équipement devant être installés, des assemblées d'information se tiendront dans chacune des MRC. Les premiers branchements sans fil sont prévus pour l'automne et le service satellite de dernière génération serait opérationnel à l'été 2011.

Rappelons que le projet « Augmentation de la couverture Internet dans le Bas-Saint-Laurent » est le troisième projet de télécommunication que coordonne la CRÉ. Le premier a débuté en 2001 et consistait à déployer la fibre optique dans les écoles, les bâtiments municipaux et les bibliothèques. Le deuxième projet, réalisé en 2005 avec les SADC du Bs-Saint-Laurent ainsi qu'avec le financement d'Industrie Canada, de Bell et de TELUS, consistait à déployer l'Internet haute vitesse filaire dans toutes les localités.



*Pour de plus amples informations sur l'avancement de ce grand projet, consultez le site Internet de la Conférence régionale des éluEs (CRÉ) du Bas-Saint-Laurent au:*

**[www.crebsl.org/volet\\_economique](http://www.crebsl.org/volet_economique)**

*Et cliquez sur*

***Inforoute et Internet haute vitesse***



# Pair

**Une présence rassurante !**

*Michel Louvain,  
porte-parole du  
programme PAIR*



## ***Pour demeurer chez soi en toute quiétude...***

Le programme PAIR est un service personnalisé d'appels automatisés qui rejoint les abonnés pour s'assurer de leur bon état de santé. Les abonnés reçoivent ces appels à une heure prédéterminée, une fois par jour. Si l'abonné ne répond pas, une alerte est lancée et une vérification est systématiquement enclenchée par les responsables du système afin de vérifier si la personne est en détresse.

Le service est offert gratuitement du lundi au vendredi sur tout le territoire du Kamouraska, de Rivière-du-Loup, du Témiscouata et des Basques. Toute personne aînée, malade ou vivant seule peut bénéficier du programme PAIR. Il permet aux gens de se sentir en sécurité tout en gardant leur autonomie.

Pour obtenir plus d'informations sur le programme PAIR ou pour vous inscrire, veuillez communiquer avec le Centre d'action bénévole des Seigneuries au **418 867-3130**.



## **DES ÉNERGIES RENOUVELABLES À DIMENSION LOCALE**

Énergies des Monts Enneigés - Coop de solidarité (ÉME) remercie la population de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup pour sa collaboration lors de l'enquête sur la consommation et les besoins énergétiques de la communauté. Les données recueillies auront plusieurs utilités, telles que :

- Définir les couts énergétiques liés aux bâtiments et au transport, et ce, pour les résidents, commerces, industries, fermes et institutions;**
- Estimer les économies d'énergies réalisables en adoptant des solutions d'efficacité énergétique;**
- Évaluer le potentiel de production d'énergies renouvelables (biomasse, biocarburants, solaire, éolien, etc.);**
- Créer un outil informatisé permettant aux autres municipalités de mener le même type d'étude.**

Bien sûr, cette étude servira directement à la population, puisque ÉME pourra mieux définir les produits et services qu'elle vous offrira. Enfin, la coopérative a d'autres activités en développement sur le territoire de la municipalité, c'est à surveiller!

Pour information : Élise Dumouchel 418-497-2588 [eme@sainthonoredetemiscouata.ca](mailto:eme@sainthonoredetemiscouata.ca)

## L'orthographe... parlons-en !

### Les expressions:

#### À ÉVITER

Pour un grand total de  
Le prix de liste  
Le prix régulier  
Prix d'admission  
Prix sujets à changement sans préavis  
Un déductible de 200 \$  
Défrayer les dépenses de quelqu'un

#### À RETENIR

Pour un total de  
Le prix courant  
Le prix courant  
Entrée, Prix d'entrée  
Prix indiqués sous réserve de modification  
Une franchise de 200 \$  
Défrayer quelqu'un, lui rembourser ses dépenses

### Majuscules dans les noms d'organismes d'institutions

#### Quelques exemples :

Les noms des organismes ou d'institutions d'État, lorsqu'il existe plusieurs de leur espèce, ne prennent pas de majuscule ; c'est le nom propre ou le nom de spécialisation qui les accompagne éventuellement qui la prend : *le conseil général d'Île-de-France* ; *la mairie de Québec* ; *le ministère de la Culture*. En revanche, s'ils sont seuls de leur espèce (à l'échelle nationale ou internationale), le premier mot nécessaire à l'identification porte la majuscule, ainsi que les adjectifs le précédant éventuellement : *l'Académie française* ; *L'Institut de Québec* ; *la Haute Cour de justice* ; *les Nations unies*.

### ORTHOGRAPHE DES NOMBRES EN LETTRES

En accord avec les *Rectification de l'orthographe* proposées par le Conseil supérieur de la langue française et parues au *Journal officiel* du 6 décembre 1990 (partie II), de lier par un trait d'union tous les éléments qui composent le nombre, sans exception. On écrira donc : *elle a cent-trois ans* ; *elle aurait cent-quatre-vingt-quatre ans* ; *quatre-mille* ; *quatre-mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-huit* ; *elle a vingt-et-un ans*.

**Vingt et cent** se terminent par un *s* quand ils sont précédés d'un nombre qui les multiplie, mais ils restent invariables s'ils sont suivis d'un autre nombre ou de *mille*. On dira ainsi : *quatre-vingts hommes* mais *quatre-vingt-deux hommes*. Ils restent également invariables lorsqu'ils sont employés comme adjectifs numéraux ordinaux : *page deux cent* ; *page quatre-vingt*.

**Mille** est toujours invariable : *cinq cent mille dollars*.

### L'ÉCRITURE DES HEURES

Les heures s'écrivent selon le format:

- De vingt-quatre heures - Et les minutes de 1 à 59

Les abréviations :

- a.m. et p.m. ne doivent pas être utilisés

Le symbole de l'heure est « h »

- Doit être précédé et suivi d'un espace insécable

*Ex. : 16 h 20*

- Peut être inscrit également en toutes lettres (heures)

*16 heures 20*

